



Discours de Monsieur Claude ROUSTAN

Président de la FNP

Congrès FNP – 27 septembre 2021

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les responsables des administrations,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mes chers collègues,

Nous sommes naturellement ravis de vous compter aujourd'hui parmi nous à l'occasion de ce congrès annuel des présidents de fédérations départementales de pêche, toujours un peu sous l'emprise de cette pandémie. Ce n'est pas un congrès habituel, mais nous nous sommes adaptés.

C'est un moment solennel de notre réseau, car il nous permet de clôturer une année d'activité et, surtout, c'est une année de fin de mandat. Comme vous le savez, l'an dernier, on en avait parlé, nos mandats ont été prolongés d'une année.

Je suis heureux de vous accueillir pour la deuxième fois, Madame la Ministre.

Notre activité de pêche de loisir est en bonne santé et répond à une véritable aspiration de nos concitoyens d'être connectés à la nature, à l'eau, aux espèces et de se retrouver seuls ou à plusieurs dans de magnifiques coins de pêche dont la France regorge. Nous fédérons quelque 1,5 million de citoyens de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles.

Notre réseau associatif est géré par environ 4 000 associations agréées regroupées au sein de 94 fédérations départementales également agréées. Il y a environ 1 000 salariés au sein de nos structures et plus de 40 000 bénévoles s'activent au quotidien pour toutes les missions d'intérêt général que le législateur et le gouvernement nous confient.

Nos mandats associatifs arrivent à échéance entre le 1er octobre de cette année, donc très prochainement, et le mois de mars de l'année prochaine.

Nous avons un cycle d'élections qui est un peu long. C'est un des mandats le plus compliqué de notre réseau, et pour nos bénévoles en particulier, car pendant ce mandat nous avons affronté une situation de crise totalement inattendue – nous ne sommes pas les seuls – et surtout sur laquelle nous n'avions pas la main.

Je veux donc, au nom de tous, remercier cette mobilisation de six ans de l'ensemble de notre réseau, une mobilisation pour œuvrer et remplir des missions d'intérêt général qui débordent de loin la simple activité de pêche.

Ces bénévoles, malgré la covid, ont continué à remplir ces missions de terrain indispensables, qu'il s'agisse de faire remonter les atteintes au milieu, de recenser et de préserver la biodiversité ou tout simplement de continuer à faire fonctionner nos structures associatives.

Madame la Ministre, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises et nous sommes restés en contact étroit, en particulier pendant les différents confinements. Je m'excuse encore, et je vous l'ai dit tout à l'heure, de vous avoir assailli de coups de téléphone parce que j'avais, moi aussi, la pression de l'ensemble de notre réseau. Je le répète ici, je l'ai dit à nos collègues hier, cela n'a pas du tout été facile à gérer, surtout que nous étions dans une situation organisationnelle un peu difficile au sein de la FNPF, en étant en visio. D'ailleurs, je veux aussi vous remercier pour votre disponibilité permanente et votre soutien, notamment au plus fort de la crise de la covid. Je vais y revenir dans un instant.

Notre relation avec la direction de l'eau et de la biodiversité de votre ministère est bonne, et même très bonne d'ailleurs. Elle repose sur une coopération positive que nous saluons. Le directeur de l'eau et de la biodiversité qui n'est pas ici, Olivier Thibault, que je salue, et l'ensemble de ses équipes sont très attentifs et même diligents envers nous. Il est important de dire que nous nous sentons bien dans le périmètre de ce ministère chargé de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité.

La Covid-19 et la pêche.

Je ne souhaite naturellement pas m'éterniser sur ce chapitre. Pour autant, ainsi que nous l'avons fait à de nombreuses occasions, tant avec vous qu'avec l'Elysée ou Matignon, nous avons eu à gérer une situation très inconfortable au plus fort de cette crise. En effet, l'inattendu a très vite cédé le pas à l'incompréhension de nos pêcheurs.

Trois jours après l'ouverture de la pêche en première catégorie, qui est pour nous un événement très important de notre calendrier, le confinement est décrété, en mars 2020. Or les pêcheurs citoyens ont largement respecté les consignes gouvernementales et je tiens à saluer leur civisme.

A partir de cette période, nous sommes rentrés dans une phase très complexe avec de nombreuses incertitudes, des appréciations divergentes entre départements, en particulier et surtout une incompréhension que nous ne savions pas expliquer. Nous pensions clairement que notre activité, en raison des modalités de sa pratique, était largement compatible avec les mesures sanitaires, en sorte que les déplacements pour la pêche puissent être permis.

Il a fallu attendre presque la fin de l'année pour vous convaincre, mais je sais que vous n'avez pas non plus la main sur tout, et convaincre définitivement le gouvernement de cette compatibilité. En attendant, nous avons subi littéralement les foudres de nos adhérents.

Je salue aussi, au-delà de ma personne, le courage de tous les élus associatifs qui ont eu à gérer dans les départements, dans les AAPPMA, cette situation difficile, mais je veux aussi les assurer que nous n'avons eu de cesse de travailler et de nous mobiliser pour convaincre, dans des conditions, je le répète, qui n'étaient pas du tout faciles pour qui que ce soit, et pour moi en particulier.

Je vous remercie encore, Béragère Abba, pour votre écoute et votre disponibilité, mais également pour votre engagement.

Le deuxième point sur lequel je souhaite vous entretenir concerne les grands enjeux de la politique de l'eau et des écosystèmes.

L'enjeu principal, il faut quand même le rappeler – j'ai évoqué tout à l'heure quelques sujets – est naturellement d'atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau qui impose le bon état des milieux et des eaux.

Malgré nos efforts, nous sommes très loin de cet objectif qui pourtant est un objectif de résultat. Seuls 40 % de nos masses d'eau sont en bon état écologique. La non-atteinte de ces objectifs impacte négativement l'état de notre biodiversité aquatique et par conséquent notre activité.

De ce point de vue, les derniers développements législatifs liés à la loi Climat-Résilience ont littéralement – j'en parlais tout à l'heure aux parlementaires qui sont ici et que je salue, à Monsieur Perrot – choqué notre réseau. Je vous le dis, c'est mal passé au sein de notre réseau associatif. La loi Climat-Résilience est la remise en cause de la continuité écologique des cours d'eau, un peu aussi par rapport au travail que vous a présenté tout à l'heure le président de la Fédération du Calvados.

Cette loi Climat-Résilience a porté un sérieux coup à l'un des outils les plus précieux de notre réglementation sur l'eau : la continuité écologique. Pas moins de 100 000 ouvrages perturbent le fonctionnement naturel de nos cours d'eau. D'ailleurs, une réglementation très ancienne datant de la fin du XIX^{ème} siècle impose pourtant cette continuité écologique.

De nombreuses entorses ont été octroyées aux propriétaires de moulins et, depuis peu, le Parlement a bâti un système totalement dérogatoire très spécifique aux moulins, un statut sur-mesure qui les met totalement au-dessus de nos normes environnementales.

Mieux, dans le cadre de la loi Climat-Résilience, les moulins ne peuvent tout simplement pas être enlevés, alors même qu'ils sont en ruine, sans maître, et qu'ils constituent un obstacle infranchissable pour les peuplements piscicoles et la circulation des sédiments.

Mieux encore, en l'état des textes votés par le Parlement, l'enlèvement de ces moulins est impossible, y compris pour des motifs d'intérêt général, en lien par exemple avec la prévention des inondations et l'atteinte aux personnes et aux biens.

Pire, le Parlement est allé encore plus loin en ne reprenant pas une de nos propositions, pourtant naturelle, consistant en l'arasement d'un ouvrage décidé par son propriétaire.

La Fédération, tout à l'heure, a exposé sa politique de restauration sur la biodiversité, et nous sommes là à cent lieues de l'image d'Epinal soutenue çà et là, suivant laquelle nous cherchons à araser tous les ouvrages et contre la volonté de leurs propriétaires.

Je remercie nos fédérations pour leur intense mobilisation durant cette loi pour exposer les conséquences de ces ruptures de continuité, et notamment la situation catastrophique de certaines espèces, à savoir l'esturgeon, l'anguille, le saumon, la lamproie et j'en passe.

Je veux aussi saluer le courage de nombreux parlementaires ayant défendu le milieu naturel à l'occasion de cette loi, et votre détermination, Madame la Ministre, à tenter d'éviter cette remise en cause. Nous espérons fortement, Madame la Ministre, que le vote de cette loi ne va pas se traduire par une démobilisation de vos services dans la défense de nos milieux naturels.

J'en profite pour saluer le directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et faire cet appel. En effet, les conséquences seront aussi le non-financement des arasements. Je souhaiterais que les agences de l'eau prennent en compte cette situation parce qu'il est extrêmement important pour nous – je fais un aparté – de pouvoir continuer à bénéficier de ces financements.

Gestion quantitative.

Cet été, nous avons lancé une campagne de communication visant à sensibiliser les citoyens et les influenceurs sur les situations très préoccupantes que nous connaissons d'année en année en termes de sécheresse.

Au cours des Assises de l'eau, de nombreuses actions ont été programmées, au nombre desquelles on peut notamment citer la volonté d'économiser l'eau. Les Assises ont été également l'occasion de positionner stratégiquement la création de retenues dans le cadre d'un projet de territoire.

Nous avons été un peu surpris par le lancement des Varenne de l'eau en agriculture. Comment, de notre point de vue, pouvait-on lancer une telle réflexion alors que tous les leviers des Assises n'avaient pas été actionnés ?

Je redis bien, au nom du monde de la pêche :

- Que l'eau est un bien commun qui concerne tout le monde.
- Que l'eau est une ressource naturelle que l'on ne peut créer, mais qui doit être gérée de manière équilibrée, car toutes les attentes sont légitimes.
- Que les retenues de substitution ne sont pas la solution à la baisse annoncée de nos débits des cours d'eau.
- Que ces retenues, dûment justifiées par un projet de territoire, doivent être gérées par un collège d'acteurs, dont les pêcheurs.
- Et que le milieu naturel ainsi que les besoins des espèces doivent être sérieusement pris en considération.

Voilà, Madame la Ministre, deux sujets sur lesquels nous attendons vos éclairages.

Dans le manifeste que j'évoquais tout à l'heure, nous avons repris ces points pour les mettre en perspective, tant au niveau national qu'au niveau local.

L'eau devient une question stratégique, politique et environnementale, à la confluence de plusieurs politiques publiques, c'est à-dire santé, urbanisme, transport, etc. Et les aspects maritimes occupent également une place importante.

Nous attendons effectivement du ministère un positionnement clair, fort et constant sur toutes ces thématiques.

Comme vous pouvez le voir, notre priorité du moment n'est pas de militer en faveur de la création d'un ministère de la Ruralité.

La ruralité, justement.

La ruralité, je veux vous en parler également rapidement pour préciser certains points.

Nous avons observé ce mouvement de la ruralité avec intérêt, le week-end dernier. De nombreuses manifestations ont d'ailleurs été organisées dans plusieurs villes, notamment par les chasseurs. Nous n'avons pas été sollicités à proprement parler pour participer et nous joindre à ces manifestations. Il n'y a pas eu d'appel de la part de nos collègues. Surtout, après un débat au sein de nos instances, celles-ci ont décidé de maintenir notre ligne pour promouvoir, défendre et développer nos activités en propre.

Le premier combat de la FNPF et de son réseau, c'est d'abord – et je crois que je l'ai dit assez souvent – de défendre une politique de l'eau ambitieuse et de s'intéresser à la fois au contenu et au contenant des outils, en particulier juridiques, efficaces, avec un financement pérenne des agences de l'eau fortes, une police de l'eau et de la pêche avec des effectifs et des moyens adaptés, le tout au service de la biodiversité.

Je voudrais rappeler, Madame la Ministre, surtout un regret. Il y a quelques années, juste au moment de la création de l'Office français de la biodiversité, j'ai interpellé le Président de la République. C'était à Gréoux-les-Bains. Je lui ai demandé, en particulier en parlant de la politique de l'eau, de ne pas créer des services départementaux de l'OFB au rabais et que, si nous voulions créer un vrai établissement Office français de la biodiversité avec des moyens adaptés aux territoires dans lesquels ils étaient, il fallait qu'il y ait des effectifs constants et des moyens adaptés. C'est le cas de le dire.

Malheureusement, dans beaucoup de départements, je constate que les effectifs de l'Office français de la biodiversité ont même diminué et que la police de l'eau, au travers des services départementaux de cet établissement, est passée un peu à la trappe. Je tenais à vous le souligner. C'est une inquiétude que nous avons au sein de nos fédérations départementales. Je voulais vous alerter là-dessus. Je ne parle pas de la police de la pêche, bien entendu. La police de l'eau a besoin, aujourd'hui, d'effectifs importants, car la situation de nos cours d'eau, de nos plans d'eau et de nos canaux nous alerte. Plus de police de l'eau, cela veut dire que l'on abandonne beaucoup de choses.

Plusieurs de nos poissons nous interpellent vivement, car pour certains d'entre eux, la disparition semble même programmée et si nous n'y prenons pas garde, en particulier pour les poissons migrateurs.

Le combat, je dis bien de la ruralité, a peut-être, et certainement d'ailleurs, du sens pour nos collègues chasseurs. Il n'est pas spécialement d'actualité pour nous. Je vous l'ai dit tout à l'heure en aparté. Notre activité s'inscrit aussi bien dans la ruralité que dans l'urbanité.

La pêche est une activité traditionnelle. Oui, mais elle aussi est aussi une activité ultra-moderne avec du matériel, des techniques connectées, etc. C'est aussi une activité de toutes les générations. Nous souhaitons qu'elle continue à se développer en rassemblant les moyens.

La pêche est aussi bien une activité de pur loisir que de prélèvements pour la consommation ou la régulation des espèces, et notamment des espèces nuisibles. Notre activité se marie très, très bien avec son environnement naturel, mais elle dépend impérieusement de lui.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que notre activité ne doit pas ressortir d'un autre ministère que le vôtre. Sa place est intimement attachée au ministère chargé de l'écologie, comme lors de la création de ce dernier.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne pouvons pas avoir de combats communs avec nos collègues chasseurs, des combats locaux notamment, mais notre culture est avant tout inspirée par la culture des acteurs de l'eau. La concertation, les échanges, la pédagogie, la conciliation, la gestion équilibrée, le respect et la défense de notre environnement naturel, voilà les maîtres mots de notre maison et de notre activité.

Les attaques contre la pêche au vif.

Les attaques contre la pêche ont été évoquées tout à l'heure par nos parlementaires. La pêche au vif a fait l'objet d'une tentative de remise en cause assez sérieuse. Certains parlementaires mal inspirés, de la France insoumise en particulier, ont déposé des projets d'amendement dans le cadre de la loi Climat-Résilience pour nous interdire cette pratique. Ces textes ont été déposés sans aucune concertation avec nos structures, on en prend acte. Par ailleurs, quelques municipalités ont aussi adopté des vœux en ce sens.

Je salue avec beaucoup de fierté le travail des fédérations concernées, notamment de la Gironde, de l'Hérault, de l'Isère, de la Seine-et-Marne, de Paris – et j'en oublie certainement – qui défendent avec pédagogie et savoir-faire nos activités vis-à-vis de certains acteurs locaux.

Plusieurs d'entre elles ont réussi au prix d'une belle et intelligente mobilisation à faire reculer ces tentatives de remise en cause. La très grande majorité des municipalités continuent de soutenir et défendre la pêche de loisir comme une activité qui a toute sa place, et nous les remercions.

La pêche au vif est une activité que notre droit permet de pratiquer et nous entendons défendre son exercice avec détermination. Nous comptons vivement, Madame la Ministre, sur le gouvernement pour que cette activité continue à être préservée.

Voilà, Madame la Ministre et Messieurs les élus, mes chers collègues, les principales attentes de notre réseau associatif, c'est-à-dire le respect de la pratique de la pêche dans toutes ses dimensions et ses composantes, et une réelle prise en compte de la protection des milieux aquatiques, qu'elle soit surtout dans les faits et qu'elle devienne une véritable préoccupation nationale.

Enfin, Madame la Ministre, je conclurai par une petite boutade. Nous, nous ne demandons pas votre démission. Madame la Ministre, nous vous donnons plutôt notre bénédiction afin de continuer à essayer de convaincre votre administration, et surtout les parlementaires, à être plus attentifs à la continuité écologique.

Je vous remercie de votre attention.
